



L'agroécologie, un recours pour les agriculteurs en difficulté ?

RADiTS

Recours pour les **A**griculteurs en **D**ifficulté par la **T**ransmission **S**olidaire

sommaire

I - Origines et contexte
pages 2 & 3

- 1 - Un collectif moteur
- 2 - Répartition des exploitations en Sarthe

II - L'étude
pages 3 à 7

- 1 - Quels changements ? Comment produire économe ?
- 2 - Quels résultats ?

III - Quels enseignements ?
dernière page

>> Document associé :
Cahier des annexes

Objectifs du projet

- Montrer que la recherche d'autonomie alimentaire est une solution pour redresser des exploitations laitières en difficulté et peut favoriser le maintien d'éleveurs nombreux sur le territoire.
- Analyser les leviers techniques mis en place sur les exploitations du collectif pour faire évoluer les systèmes (gestion des prairies, complémentation, production de protéines...).
- Démontrer que les systèmes herbagers économes en intrants permettent de concilier productivité et baisse des consommations énergétiques, s'inscrivant ainsi dans les grands objectifs de l'agro-écologie.
- Valider un modèle d'accompagnement ascendant basé sur la co-conception de systèmes et les échanges entre pairs, avec un public en difficulté.

+ de pâturage

+ de ressources financières

- d'émission de Gaz à Effet de Serre

- de consommations énergétiques





I - Origines & Contexte



L'association Solidarité Paysans

est présente dans 64 départements.

Cette fédération nationale accompagne les agriculteurs en difficultés auprès des structures du monde agricole, judiciaire et social...

Plus de 1 000 bénévoles - souvent agriculteurs eux-mêmes - et 80 salariés aux compétences multiples (techniciens, ingénieurs, juristes, travailleurs sociaux) interviennent en partenariat et en complémentarité avec d'autres professionnels.

Ils recherchent avec les agriculteurs la solution la plus adaptée à leur situation : négociation avec les créanciers, demande de RSA, accompagnement dans une conciliation amiable ou une procédure judiciaire pour traiter durablement l'endettement...

3 000 agriculteurs sont aidés chaque année par Solidarité Paysans... et continuent leur activité pour près de 80 % d'entre-eux.



Début 2011, sous l'effet conjugué de la hausse du coût des intrants et de la baisse du prix du lait, des producteurs de lait se sont retrouvés en grandes difficultés économiques... Ces exploitations, ne pouvant plus faire face et aux charges courantes et aux dettes déjà contractées, ont fait appel à **Solidarité Paysans 72** pour trouver ensemble des solutions.

Les passifs courts termes (dettes fournisseurs principalement) étaient tels que les agriculteurs ont eu recours aux **procédures collectives** pour assainir leur situation.

1 - Un collectif moteur

Lors de l'élaboration des plans d'apurement des passifs et malgré la restructuration obtenue grâce aux procédures collectives, les marges de sécurité étaient trop minimes pour une bonne pérennité. Des discussions ont alors eu lieu lors de réunions collectives et la thématique de l'alimentation du troupeau laitier est apparue pertinente. Les éleveurs ont constitué un groupe de travail et sollicité le CIVAM AD 72 pour faire évoluer leurs exploitations vers des systèmes de production économiquement performants. Ces agriculteurs se sont engagés dans des évolutions vers des systèmes herbagers économes en intrants.

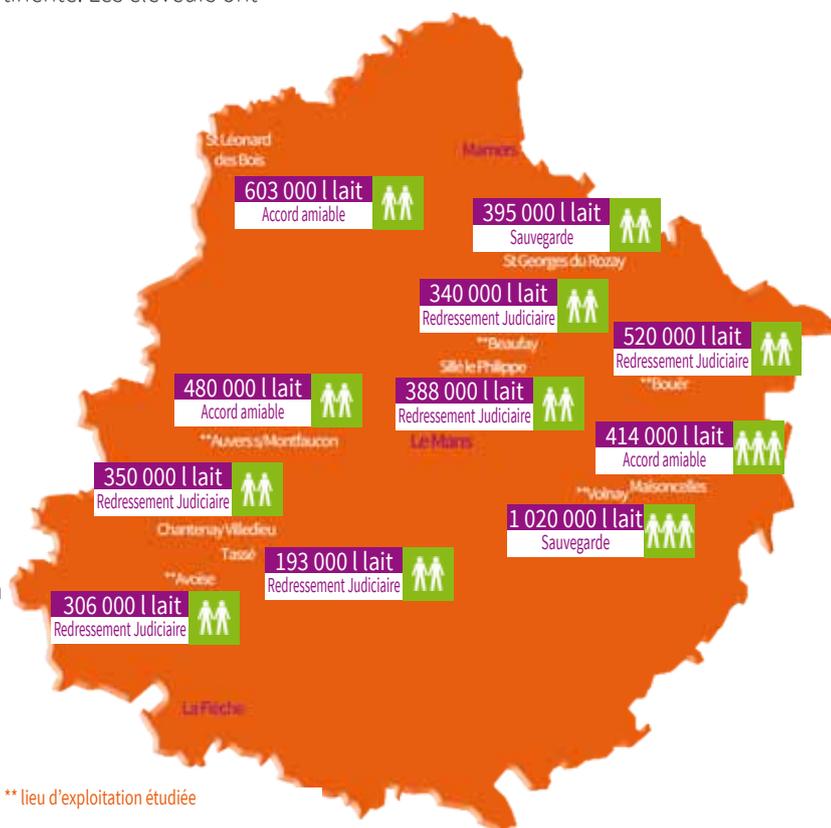
Le groupe participe ensuite à un programme de formation développé par le CIVAM AD 72 et les exploitants commencent les premiers changements sur leurs exploitations : changements specta-

culaires sur certaines fermes et beaucoup plus à la marge sur d'autres.

En 2014, le ministère débloque des fonds CASDAR pour une mobilisation collective vers l'agro-écologie. Le groupe décide de candidater et d'étudier plus finement les effets des changements de pratiques sur 5 exploitations du groupe qui en compte 11.

2 - Répartition des exploitations en Sarthe

Toutes les fermes du collectif sont des fermes laitières dans un contexte sarthois avec des fermes en polyculture élevage (présence d'élevage de volailles de Loué), les droits à produire s'étalent de 125 000 à 1 000 000 l (description complète des exploitations cf. cahier des annexes), tous types de société. Toutes ont ce point commun d'avoir appelé Solidarité Paysans pour les accompagner dans leurs difficultés et la farouche volonté de continuer le métier.





►► Comment a-t-on travaillé ?

Afin d'évaluer les bénéfices ou non du changement de pratiques des éleveurs, nous avons resserré l'étude sur 5 exploitations. Ces 5 exploitations « pilotes » ont été sélectionnées de manière à obtenir un échantillon représentatif des exploitations laitières suivies dans le cadre de ce partenariat : le quota laitier, la répartition géographique, le stade d'avancée dans le processus de changement. En effet, 3 exploitations ont suivi les formations données par le CIVAM en 2011 et 2012 et les 2 autres ont suivi le cursus en 2013. Cela explique pourquoi les comparaisons des comptabilités ne se font pas sur les mêmes années. Les comptabilités de l'année AVANT correspondent à l'année précédant l'appel à Solidarité Paysans, les comptabilités APRES sont celles disponibles au moment de l'étude.

- **Axe 1 : économique** = Dans un premier temps, la comparaison des comptes de résultats AVANT/APRES changement nous a renseignés sur l'évolution de la situation économique des exploitations au fil de l'accompagnement, mais elle ne nous a pas permis de dissocier ce qui relevait du changement de pratiques et de ce qui relevait du contexte économique externe.

1 - Quels changements ? Comment produire économe ?

►► **Priorité au pâturage, et les stocks en appoint**

« L'herbe chez moi, ça grille au 15 juin »

Sur les exploitations, le principal changement concerne la stratégie d'alimentation des animaux. D'une logique où les vaches sont prioritairement nourries avec des aliments de conserve (ensilage, enrubannage, foin, concentrés,...), les éleveurs ont **repensé l'alimentation du troupeau en la faisant reposer sur le pâturage**.

La simulation du compte de résultat des 5 exploitations « si le changement n'avait pas eu lieu, que seraient les résultats aujourd'hui » a été réalisée avec le CER France Mayenne-Sarthe (Centre de gestion).

- **Axe 2 : environnemental** = Afin d'évaluer les impacts négatifs ou positifs du changement de système en matière environnementale, nous nous sommes appuyés sur l'outil **Diaterre®** (cf. p 7) qui permet, grâce à l'enregistrement des données chiffrées complètes de l'exploitation, d'évaluer les consommations d'énergie directe et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Les données de chaque exploitation ont été saisies pour les années précédant et pour les années suivant le changement de système.
- **Axe 3 : humain** = Les changements de pratique ne sont pas qu'une histoire de formation mais beaucoup plus de situation de départ, de motivation, de prise en compte de la globalité de sa ferme. Nous avons essayé de relever les informations qui, pour nous animateurs, ont été les facilitateurs et les écueils dans nos accompagnements.



En travaillant sur leurs chiffres au sein de journées CIVAM, ce collectif a mis en avant le fait qu'il s'agissait du fourrage le plus économique.

Lorsque l'herbe pâturée vient à manquer, ce sont les fourrages conservés (maïs, herbe, méteil, etc.) qui viennent compléter le pâturage.

Rapidement, les éleveurs perçoivent l'intérêt économique de ce raisonnement et cherchent à **prolonger dans l'année la période où les silos sont fermés**. Plusieurs leviers techniques sont alors actionnés dans la conduite du pâturage pour aller dans ce sens.

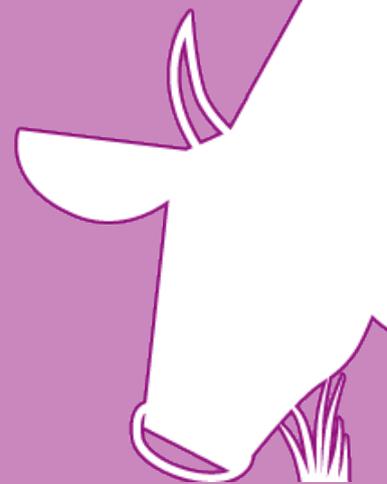
zoom

Procédures collectives

Procédures juridiques (règlement amiable agricole, redressement, sauvegarde et liquidation judiciaires, rétablissement professionnel) qui ont pour objet de traiter l'ensemble des dettes d'un débiteur de manière collective c'est à dire en mettant les créanciers sur un pied d'égalité (hors particularisme relevant de la nature de leur créance).

Les procédures collectives agricoles relèvent des compétences du Tribunal de Grande Instance.

II - L'étude



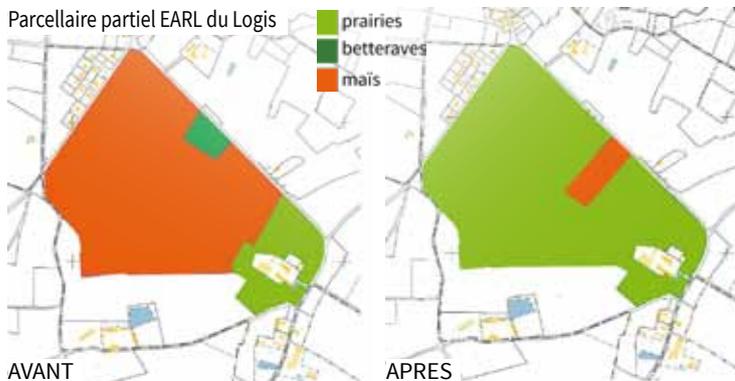


zoom

Qu'est-ce qu'un système herbager économe en intrants ?

Ce que le réseau CIVAM appelle système herbager économe (ou système pâturant) n'est autre qu'un système de production (essentiellement de lait et/ou viande) qui se base principalement sur le pâturage de prairies d'association de légumineuses-graminées, de longue durée (au-delà de 4 ans)

Parcellaire partiel EARL du Logis



Sur l'EARL du LOGIS, 28 ha de prairies associées de graminées et légumineuses sont ainsi dédiés au pâturage des 58 vaches laitières. L'implantation d'herbe en lieu et place du maïs, marque ainsi un changement en profondeur dans la gestion d'alimentation du troupeau.

►► Concevoir son système globalement pour générer plus de marge brute à l'hectare

« Je ne vais quand même pas mettre de l'herbe sur des bonnes terres à céréales »

Prenons en exemple l'EARL des Lilas, système initialement de polyculture élevage : Lors de la mise en place d'un système herbager, le choix des co-gérants a été de diminuer la part cultures de vente (- 14 ha) et d'augmenter la part de surface fourragère (+14 ha d'herbe, surface en maïs stable). Ainsi, l'atelier à plus forte valeur ajoutée que les cultures, tend à prédominer dans le système de production. Par ce biais, les éleveurs cherchent à générer globalement plus de marge brute et de valeur ajoutée. En augmentant la part de SFP (Surface Fourragère Principale), c'est aussi l'autonomie alimentaire qui est recherchée pour plus de robustesse économique et moins de variations de charges dues au prix des approvisionnements.

►► Diminuer les charges sans pénaliser le litrage produit

« Il faut que je fasse mon quota, il ne faut pas que ça baisse en lait »

La recherche de diminution des charges ne doit pas pour autant compromettre le litrage de lait minimum à produire pour pouvoir

honorer les annuités. Pour autant, on remarque dans ce collectif que ce n'est pas l'augmentation des volumes produits mais bien une meilleure valorisation des litrages produits qui a été recherchée pour améliorer la marge brute globale. Dans le cas du GAEC Bois du Lait, la quantité de lait produite est restée sensiblement identique (environ 1 000 000 l), mais lors de l'introduction du pâturage dans le système, le nombre de vaches laitières a augmenté (135 à 155) pour compenser la baisse du niveau d'étable (qui passe de 7 300 l/VL à 6 400 l/VL). Le chargement, quant à lui, est passé de 1,36 à 1,24 UGB/ha du fait de l'augmentation des surfaces fourragères (+ 44,5 ha) et de la diminution des surfaces de vente.

►► Faire avec ce qu'on a... voire, parfois, oser penser l'impensable

« Echanger des parcelles c'est de l'utopie, mes voisins ne voudront jamais »

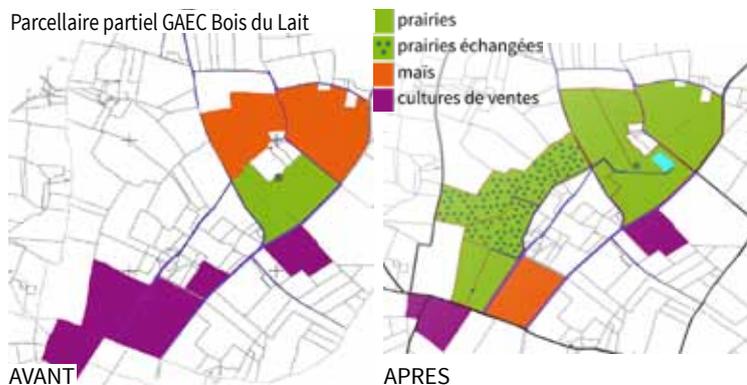
« Osez demander, tout simplement ! Il ne faut pas avoir peur de s'entendre dire non.

On a été surpris, ils ont tout de suite répondu OUI ! »

Plus il y a de surfaces accessibles au pâturage, plus l'éleveur pourra allonger sa saison de pâturage en fermant le silo de maïs. Mais certaines exploitations, limitées par les surfaces accessibles au pâturage, ont dû repenser la dimension structurelle de l'exploitation. L'une des solutions les plus courantes est l'échange parcellaire, à l'exemple du GAEC Bois du Lait, qui a osé rencontrer l'exploitation voisine pour envisager ces échanges.



Parcelle partiel GAEC Bois du Lait



2 - Quels résultats ?

2 - 1 Comparaison des données économiques brutes

La difficulté de comparer des chiffres comptables de 2 années différentes pour valider ou non un changement de pratiques est que les données de « marché », de « contexte »

masquent les effets du changement (cf. cahier des annexes).

De plus certaines comptabilités des années AVANT correspondent le plus souvent à des comptabilités de crise : certains postes de charges sont drastiquement diminués. Les décisions prises à ce moment réduisent très fortement la pérennité de l'entreprise et ne sont pas tenables dans le temps : réparations tracteurs non faites, inséminations non faites remplacées par un taureau "bon marché", arrêt du contrôle laitier.

Cependant, nous pouvons tout de même noter :

- Une augmentation des ares d'herbe pâturée/VL.
- Une diminution de la quantité de concentré apportée, rapportée au 1 000 l produits, de - 5% à - 55%, soit des économies de 87 t pour l'EARL du LOGIS, 57 t pour l'EARL des LILAS, 64 t pour le GAEC BOIS DU LAIT, 14 t pour l'EARL VERON et 1 t pour l'EARL de l'AUVRIE.

MAIS malgré cette diminution des quantités, nous ne notons pas de baisse du poste de charge aliments pour animaux : le prix des concentrés de production ayant très nettement augmenté.

La comparaison des données brutes ne nous permet donc pas d'évaluer les effets du changement. Le partenariat avec CER France nous a aidés à franchir cet obstacle.

►► En hiver, comment rendre la ration moins coûteuse ?

« Le concentré de production, c'est pour le pic de lactation »

En système herbager, la ration d'hiver est la résultante de la saison de pâturage : les excédents d'herbe (Associations Graminées Légumineuses) qui n'ont pas été pâturés au printemps sont ainsi valorisés l'hiver avec les autres fourrages stockés (maïs, méteil,...) de manière à **chercher à équilibrer la ration avec les ressources de la ferme.**

La complémentation individuelle, qui est appliquée pour rechercher l'effet « pic de lactation », est généralement **abandonnée au profit d'une complémentation globale.**

De même que pour le reste de l'année avec le pâturage, l'efficacité économique est recherchée à travers la diminution des coûts de production et non l'augmentation de la quantité de lait produite par vache.

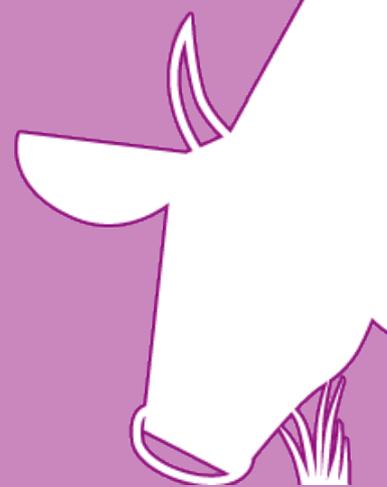
Dans le nouveau système herbager, ce n'est plus, par nature, la production de lait par vache mais l'obtention d'une ration de base équilibrée en énergie/azote, peu onéreuse, qui est recherchée. Le recours éventuel à un correcteur azoté du commerce est fonction du niveau de déficit de la ration en azote ; l'enjeu étant de s'affranchir de tout excès qui serait gaspillé, et donc coûteux.

zoom

Les ressources ?

C'est la somme de la valeur ajoutée et des Droits à Paiement de Base.

Ressources = VA + DPB





2 - 2 Comparaison des données économiques simulées

►► Méthodologie

Nous avons pris les données techniques (assolement, cheptel, pratiques de fertilisations,...) de l'exploitation AVANT changement et nous avons appliqué les données économiques (prix du litre de lait, prix du litre fuel, prix des intrants, prix de la viande,...) de l'année de référence APRES changement. Nous avons donc construit une simulation de compte de résultat d'un système n'ayant pas évolué mais avec les prix actuels (cf. cahier des annexes).

►► Points marquants

| Exploitations | Ressources AVANT | Ressources si pas changement | Ressources APRES | Influence du changement | Influence du changement ramenée aux 1 000 l de lait |
|-------------------|------------------|------------------------------|------------------|-------------------------|---|
| EARL des LILAS | 38 952 € | 11 534 € | 14 279 € | + 2 745 € | + 6€ |
| EARL du LOGIS | 13 535 € | -9 686 € | 12 314 € | +22 000 € | + 67€ |
| GAEC BOIS DU LAIT | 226 186 € | 160 087 € | 188 566 € | +28 479 € | + 28€ |
| EARL de l'AUVRIE | 33 198 € | 25 825 € | 32 593 € | + 6 768 € | + 22€ |
| EARL VERON | 58 323 € | 56 095 € | 66 759 € | +10 064 € | + 28€ |

- Les gains de ressources dus aux changements ramenés aux 1 000 l de lait sont compris **entre 6 € et 67 €**.

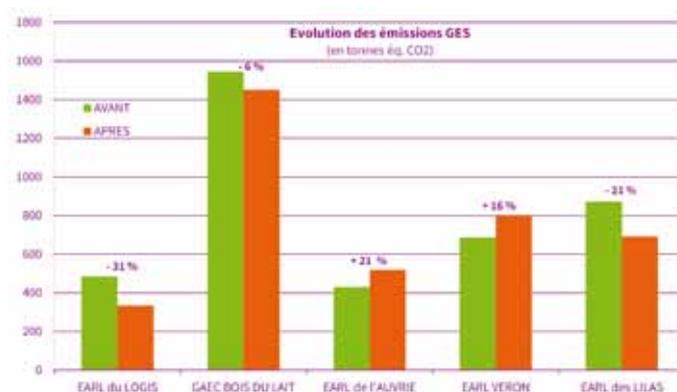
- Force est de constater que la comparaison des ressources AVANT et APRES changement n'est pas positive pour les nouvelles pratiques engagées : les ressources diminuent pour 4 exploitations sur 5. La crise laitière s'est installée et les produits d'exploitation ont très largement baissé dans toutes les exploitations. L'EARL VERON peut s'appuyer sur les productions volailles Label pour atténuer l'effet de la crise.

- L'EARL des LILAS a dû rattraper le retard des paiements MSA sur 2 ans et était en

procès avec l'un de ses fournisseurs (les charges de structure ont flambé), rattrapage de la gestion du troupeau (GESTEL). La transition est d'autant plus complexe et les résultats moins probants. De plus, la période d'étude est trop courte pour percevoir les effets du changement de manière comptable.

- L'EARL de l'AUVRIE a largement diminué son coût de culture de maïs et de prairies (arrêt azote minéral sur toutes les prairies pâturées).

2 - 3 Comparaison des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES)



Nous notons pour 3 exploitations ayant changé leur pratique une nette diminution des GES (de 6 à 31% de baisse). Cela est dû à une combinaison de plusieurs facteurs :



- Diminution du poste “gestion des déjections animales” : les animaux passent plus de temps sur les pâtures donc moins de fumier ou de lisier à épandre.
- Diminution des émissions de GES des sols agricoles dont épandages des engrais minéraux, lessivage, ruissellement...
- Diminution du poste “fabrication des intrants, matériels et bâtiments” : forte diminution des quantités d’aliments vaches laitières et des engrais de synthèse consommés.
- MAIS augmentation des GES due aux fermentations entériques (le nombre de vaches augmente dans toutes les exploitations).



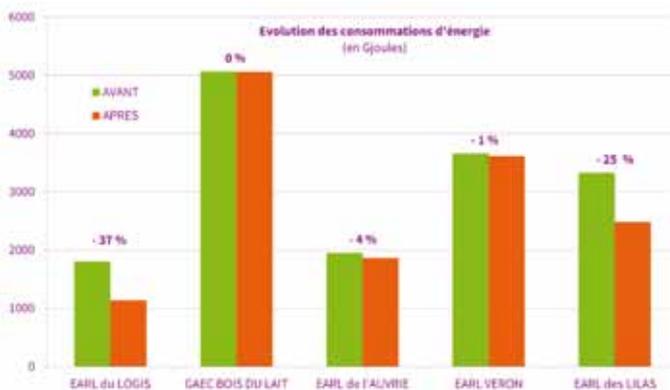
Sur 3 exploitations ayant changé les pratiques, diminution de : 426 t éq. CO₂ = 224 voitures

Pour une ferme, émission de 500 t éq. CO₂ = 265 voitures

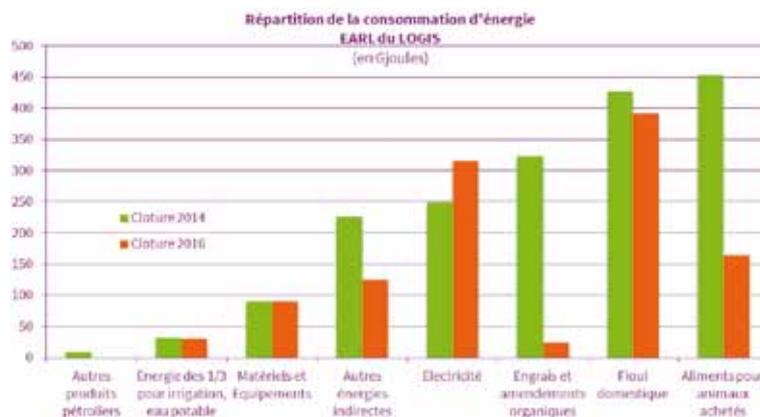
1 500 t éq. CO₂ = 795 voitures

2-4 Comparaison des consommations d'énergie

Nous notons que les consommations d'énergie diminuent sur toutes les exploitations et en particulier sur les deux exploitations ayant intégré une plus grande surface de prairies temporaires (EARL du LOGIS et EARL des LILAS).



- Diminution de l'énergie nécessaire à la fabrication des aliments concentrés vaches laitières.
- Diminution de l'énergie nécessaire à la fabrication des engrais minéraux.
- Légère augmentation de la consommation d'électricité (plus de vaches à la traite).



Pour comparaison :

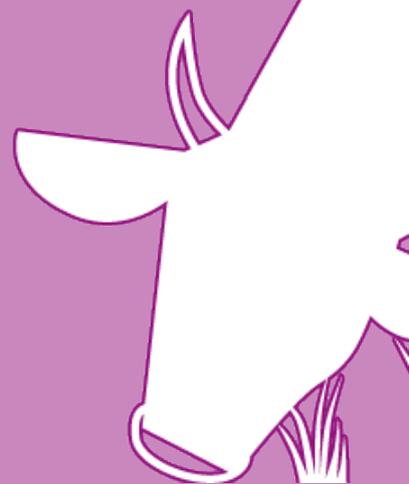
Emission de CO₂ moyenne des véhicules neufs vendus en France en 2016 : 111g/km (www.carlabelling.ademe.fr)
Kilométrage moyen des voitures françaises : 17 000 km/an (www.largus.fr)
= Soit une émission moyenne de : 1,9 t éq. CO₂/an

DIA'TERRE

Dia'terre® est un outil de diagnostic énergie-gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole.

Les méthodes utilisées dans Dia'terre® s'appuient sur les différents apports méthodologiques des partenaires du projet, et plus particulièrement :

- pour le diagnostic énergétique, sur la méthode utilisée dans l'outil PLANETE, la méthode utilisée dans Diapason (Institut de l'Élevage), les travaux du CASDAR – Énergie ;
- pour le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, sur les principes du Bilan Carbone®, la méthode du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la méthode utilisée dans l'outil PLANETE-GES (Solagro), le guide méthodologique GESTIM pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre en agriculture, et la méthode utilisée dans l'outil et la démarche ClimAgri® à l'échelle des territoires (ADEME).





►► Comment accompagner-t-on à deux structures ?

- Volonté partagée des deux structures de travailler ensemble autant du point de vue des salariés que des administrateurs.
- Validation d'un programme de formation basé sur la comparaison de système, approche très économique au départ.
- Construction collective du programme de formation.
- Accord des deux structures sur le fait que l'intérêt de ces formations est aussi de **redonner l'autonomie de décision aux agriculteurs accompagnés.**

►► Les facteurs favorisant le changement

- Collectif d'agriculteurs déjà créé et volontaire.
- Pas de jugement, pas de honte à montrer ses chiffres : « nous sommes tous dans la même galère ».
- Effet d'entraînement du groupe qui rassure.
- Des groupes renouvelés : les « anciens » veulent participer au nouveau groupe, partager leurs vécus.

►► Les freins aux changements

- Confiance restreinte de certains éleveurs à l'égard des accompagnants.

- Fin de carrière, peu de dynamique de changement.
- Les associés décisionnaires ne viennent pas en formation.
- Dynamique de changement (le pas de temps nécessaire à chacun pour changer).

►► Nos points de vigilance

- Une transition vers un système herbager est coûteuse, quel accompagnement financier pour les exploitations qui ne sont pas en redressement judiciaire ou en sauvegarde ?
- Le changement de pratiques diminue les charges certes mais les trésoreries restent tendues pendant les périodes de prix du lait bas.
- Endettement de départ avant de commencer une transition, est-ce raisonnable ? Est-il possible de changer de système en gardant les mêmes annuités, en conservant les mêmes dettes fournisseurs ?
- Volonté et énergie nécessaires à la transition : les exploitants ont-ils les réserves nécessaires ?
- Volonté partagée des associés, tous les associés doivent-ils soutenir le projet de changement ?

III - Quels enseignements ?

Pendant 3 années, nous, le CIVAM AD 72 et Solidarité Paysans 72, avons accompagné un groupe d'éleveurs laitiers dans la reprise en main de leur exploitation. Durant cette période, certains ont été très moteurs, d'autres plus en retrait. Des exploitations ont arrêté leur activité pour retraite et liquidation judiciaire. Au delà du simple changement de système qui, comme nous venons de le démontrer, est aussi bon pour le portefeuille des éleveurs que pour notre planète, les éleveurs en difficultés ont retrouvé le goût du métier avec une nouvelle source de projet : projet individuel sur chaque exploitation mais aussi projet collectif en participant aux journées de formation des nouveaux arrivés.

Passé le moment de la prise de conscience des difficultés, le temps nécessaire au changement reste long. La nécessité d'obtenir des résultats dans un délai très court additionnée à la complexité du changement de pratiques est un double challenge pour les éleveurs.

Le groupe a décidé de partager son expérience, c'est pourquoi il se donne l'année 2017 pour communiquer auprès des partenaires technico-économiques des exploitations ainsi qu'auprès des futurs éleveurs.



CIVAM AD 72

Maison des Paysans

31 rue d'Arcole

72000 LE MANS

Tél : 02 43 14 23 07

civamad72@civam.org

www.civamad72.org

L'équipe de rédaction : Etienne CHOISY (CIVAM AD 72) & Mathieu CHARTIER (Solidarité Paysans)

Merci aux nombreux partenaires et contributeurs, notamment du Comité de Pilotage RADiTS

Mise en page, graphisme : Vania COLIN CALIOP (CIVAM AD 72) - Photos : CIVAM AD 72

Impression : ICI L'ESPACE NUMERIQUE 20 av. François Chancel 72000 LE MANS

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

Les partenaires du projet RADiTS :

